

Un élément dans la Théorie de la justice en 1971 aurait pu passer inaperçu : la référence à la théorie du linguiste Chomsky (Rawls, 1997). Passage furtif mais révélateur de ce qui se passe dans l'ébullition philosophique des années 60/70.

Nous situons notre contribution d'un point de vue épistémologique et souhaitons montrer l'intérêt d'un regard croisé entre la théorie rawlsienne et chomskyenne. Rawls et Chomsky partage la même inclination pour un individu rationnel capable de faire émerger les principes de justice dans la position originelle comme d'accéder universellement au langage dans la grammaire universelle chomskyenne (Chomsky, 1971). Un même goût pour l'affirmation de **principes** généraux et abstraits avec comme point de convergence l'égalité des potentialités commune à tous les êtres humains.

Dans ce parcours épistémologique, nous proposerons dans un premier mouvement d'aborder ce que Mikhail nomme la *Rawls' linguistic analogy* (Mikhail, 2011). Puis dans un second, nous détaillerons tour à tour les critiques que Rawls recevra notamment des communautariens sur la « minceur » de son individu puis parallèlement la critique que l'école pragmatique formulera contre Chomsky sur son universalisme et son innéisme.

Cela nous invitera finalement à observer les stratégies de défense des deux auteurs. Chomsky et son programme minimaliste dans les années 90 et Rawls dans sa reformulation de la TJ. Ce portrait croisé fut à la base de notre travail de recherche (Mathelier, 2020).